

[Handicap international](#) [1]

[Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Handicap international](#) [2]

Arrêté du 8 novembre 2016

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 42 du 17 novembre 2016

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 8 novembre 2016, l'association Handicap international, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/handicap-international>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=108832